



N°DEL2025-21

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ et le **VINGT-QUATRE** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 18 juin 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 20 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente.

Présents : Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gisèle CAMIADE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Hikmat CHAHINE.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Claudine ROHFRTSCH, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Monique BAGIEU.

Administrateur ayant donné pouvoir :
Monsieur Julien DUBOIS

Donne pouvoir à :
Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 10 membres présents.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE - PROJETS GRAND DAX ACTIONS JEUNES DU SERVICE JEUNESSE DE LA MAIRIE DE DAX

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,



Vu la délibération N° DEL07-2017, du 23 mars 2017, relative à la modification du règlement concernant les projets Grand Dax Actions Jeunes,

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite accompagner et soutenir les initiatives des jeunes adolescents de 11 à 17 ans dans le cadre des structures jeunesse, grâce au dispositif Grand Dax Actions Jeunes.

Pour rappel, le règlement de ce dispositif stipule que le montant maximum de l'aide financière octroyée est de 500 € par projet.

Considérant que le service jeunesse de la Mairie de Dax propose deux projets Grand Dax Actions Jeunes autour de la cuisine et de la connaissance et du respect de l'environnement.

- ✓ **« Les toqués juniors »** : organisation, par 8 jeunes âgés de 12 à 17 ans, d'un « pique-nique amélioré » le 10 juillet 2025, sur l'esplanade des Halles à Dax. Plusieurs équipes venant d'autres espaces jeunes du département participeront à ce concours type « Top chef », avec un budget maximum de 25€ destiné à préparer le repas. Un jury de 3 personnes élira, après dégustation à l'aveugle, la meilleure équipe. La subvention sera utilisée pour l'achat de tabliers, toques, produits d'entretien et petits cadeaux pour les participants.
Budget total de 2 180 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes enverront la vidéo de l'évènement aux autres espaces jeunes et partageront ce document avec leurs familles.
- ✓ **« Séjour itinérant dans le Béarn »** : organisation, par 24 jeunes âgés de 12 à 17 ans, d'un projet séjour itinérant de 4 jours entre Pau, Oloron et Bedous alliant activités sportives et découverte du milieu. Budget total de 6 317 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront une présentation du séjour auprès des familles, axée sur les actions éco-responsables qu'ils ont développées.

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite s'associer au service jeunesse de la Mairie de Dax pour réaliser ces actions.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention à la commune de Dax qui encadre les projets Grand Dax Actions Jeunes : « Les toqués juniors » et « Séjour itinérant dans le Béarn » pour un montant total de 1 000 € (mille euros), 500 € maximum par projet. Les crédits sont inscrits au budget 2025 à l'article 6573.

Article 2 : DECIDE de verser ladite subvention à la commune de Dax qui encadre ces projets, pour un montant total de 1 000 € (mille euros), crédits inscrits au budget 2025 à l'article 6573.

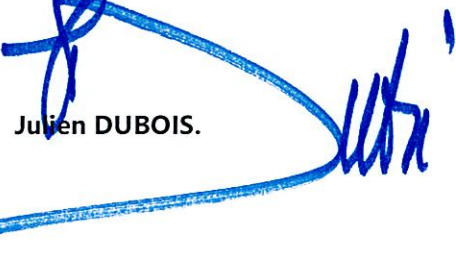
Article 3 : AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.



Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 24 JUIN 2025
LE PRESIDENT,**


Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Vincent BENOIT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_21-DE

